

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 23 septembre 2026

Extrait du procès-verbal

Le 23 septembre 2026, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 16 septembre 2026.

Étaient présents Messieurs : Christophe CABRI, Didier TAUPIN

Étaient excusées Mesdames : Ghislaine GUILLEN, Chantal SUBRA

Nombre de conseillers en	exercice :	5
	quorum :	3
	présents :	3

DELIBERATION N°95-2026

AUTORISATION AU PRESIDENT A SOUSCRIRE UN EMPRUNT

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°18-2026 du Conseil d'administration du 3 mars 2026 portant adoption des budgets primitifs pour l'exercice 2026 et n°83-2026 du 25 juin 2026 relative à la décision modificative n°1 du budget principal ;

Vu les offres des différents établissements bancaires et la note d'information sur la consultation bancaire,

Vu la lettre d'offre de la Banque Postale « LBP_SDIS17_Livret A_21-09-26 »,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

AUTORISATION AU PRESIDENT A SOUSCRIRE UN EMPRUNT

Conformément aux délibérations du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime n°18-2026 du 3 mars 2026 relative au budget primitif et n°83-2026 du 25 juin 2026 relative à la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2026, il est prévu de recourir à l'emprunt dans le cadre de l'acquisition de véhicules d'incendie et de secours.

Une consultation a été lancée auprès de différents établissements bancaires.

Les caractéristiques principales de l'offre de l'établissement jugée la plus avantageuse sont les suivantes :

Nom de l'établissement bancaire :	La Banque Postale
Montant de l'emprunt :	3 000 000€
Durée :	15 ans
Versement des fonds :	Avant le 21 décembre 2026
Taux :	Livret A + marge de 0.98%
Score Gissler :	1A (emprunt non structuré)
Base de calcul des intérêts :	30/360
Echéance d'amortissement et d'intérêts :	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement :	Linéaire (amortissement du capital constant)
Remboursement anticipé :	Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité dégressive dont le taux est de 0,50%
	<i>Préavis :</i> 35 jours calendaires
	<i>Taux de l'indemnité :</i> 0,50%
Option de passage à taux fixe :	Oui, à partir de la 3 ^{ème} année d'amortissement, à chaque date d'échéance d'intérêts et moyennant le paiement d'une commission de 0,30% appliquée sur le capital restant dû.
	<i>Base de calcul :</i> Mois forfaitaire de 30 jours sur une année de 360 jours
	<i>Remboursement anticipé :</i> Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
	<i>Préavis :</i> 50 jours calendaires
Frais de dossiers / commissions :	3 000€
Validité de l'offre :	5 octobre 2026

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- de retenir l'offre de La Banque Postale présentée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président du Conseil d'administration à signer les actes nécessaires à la réalisation et à l'exécution de l'emprunt auprès de La Banque Postale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié, publié et exécutoire

le 28 SEP. 2026

Par le Président du conseil d'administration
et par délégation
le Directeur départemental

Contrôleur général Didier Marcaillou

Le Président du Conseil d'administration



Stéphane VILLAIN